

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 décembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BARRON, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par M. BON), Mme OBRIOT (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé : (1) Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Délibération n° : 69-2013

Objet : Centre social Balzac – mise à disposition d'un intervenant Qi Gong par l'APSALC21

Une activité de Qi Gong a été mise en place à la rentrée 2013-2014 au centre social Balzac. L'intervenant a dû abandonner pour des raisons de santé. Sa remplaçante, qui n'a pas encore son statut d'auto-entrepreneur, sera rémunérée par l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture de Côte d'Or (APSALC 21) qui la mettra à disposition à raison d'une heure par semaine, hors vacances scolaires, et qui facturera le montant de la prestation au centre social Balzac.

Pour la mise à disposition d'un intervenant spécialisé, le CCAS doit prendre une adhésion à l'APSALC 21 et signer une convention.
Le montant de l'adhésion s'élève à 52 € par an. Le coût horaire net de la prestation reste inchangé, soit 32 € de l'heure.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration décident :

- d'approuver l'adhésion du CCAS à l'APSALC 21 pour l'année 2013 ;
- que cette adhésion pourra être renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une augmentation de la cotisation annuelle de 10 % ;
- de dire que le montant de cette cotisation annuelle sera prélevé sur le chapitre 011, nature 6281 ;
- d'approuver la convention de mise à disposition d'intervenante spécialisée présentée en séance ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

22 DEC. 2013

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :

Préfecture : 1

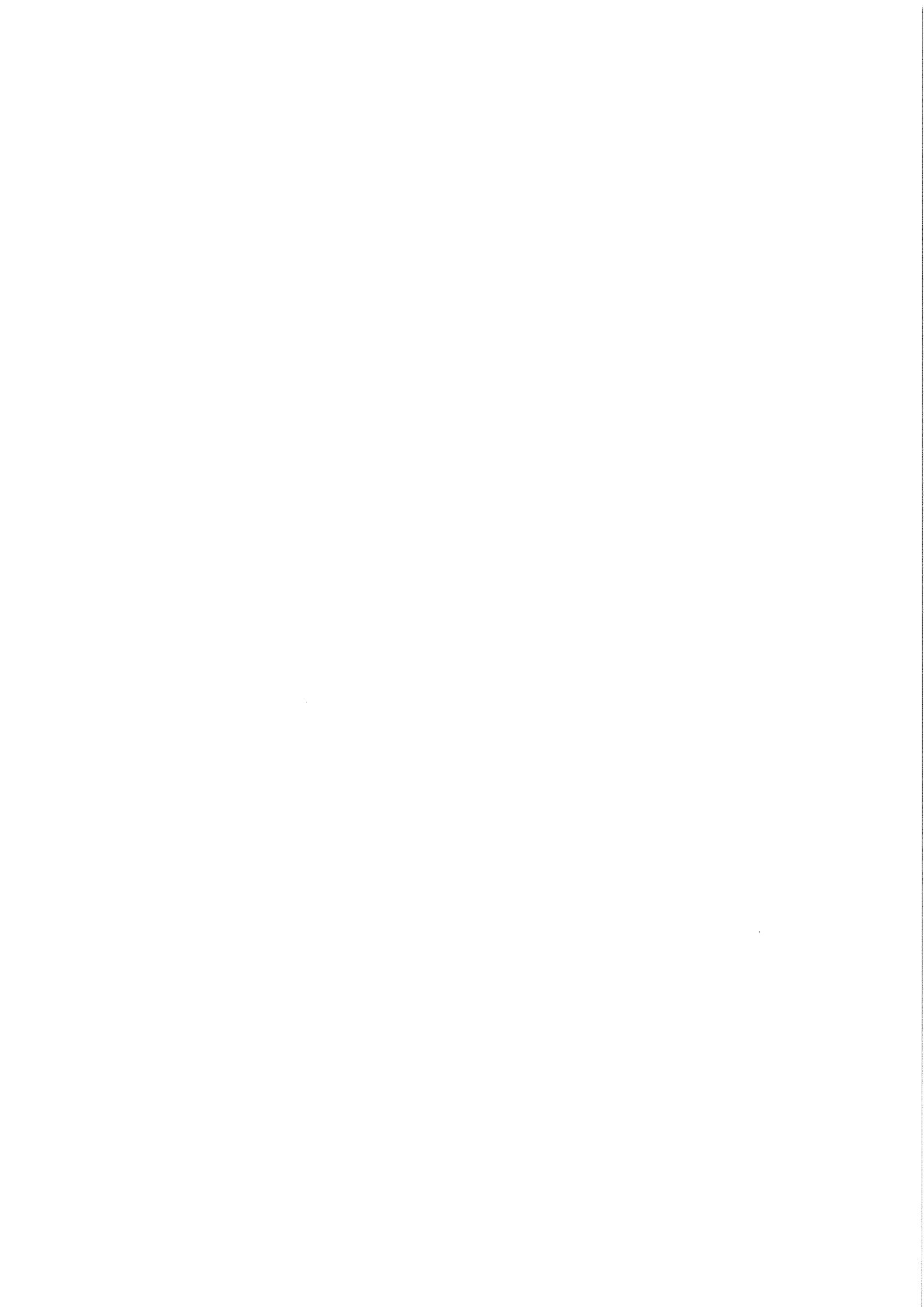
Registre : 1

DISH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 18 DEC. 2013



CONVENTION de MISE à DISPOSITION

Conclue entre l'association APSALC 21 et l'utilisateur ci-dessous désigné

N° 10936

SALARIE	Mise à disposition auprès de l'Utilisateur désigné ci-après
Nom : LAUREAU Cécile	Raison Sociale : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Adresse : 16 Bis rue de Fontaine	Adresse : Mairie de DIJON
21000 DIJON	C.S. 73310
Tel : 0659553784	21033 DIJON CEDEX
Qualification : PROFESSEUR DE QI GONG	Tel : 03 80 44 81 00
Nationalité : FRANÇAISE	Responsable : Mme Françoise TENENBAUM V, Présidente
N° S.S. : 2 74 06 21 231 319 97	Président :

AFFECTATION / PLANNING

Tâches à accomplir : Encadrement QI GONG ;

Type Public : Adultes

Lieu de travail : Centre Social Balzac

Début de convention : 10/10/2013 **Fin de convention :** 26/06/2014 **Période d'essai :** Néante

Durée Hebdomadaire : 1,00 **Durée Mensuelle :** 0,00 **Durée Globale :** 28,00

Forfait : **Nombre de forfaits :** **Montant facturé :**

Planning : jeudi : 18h45 à 19h45

Cycle Pedagogique :

COMPLEMENT CONTRAT

Les interventions n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires

ACTION de FORMATION

NATURE du CONTRAT

Type d'emploi : PROFESSEUR DE QI GONG

Groupe : 3

Type de Contrat : CDD D'USAGE

Règle de repos : Non Concerné

Option du Repos : Non concerné

Convention: Convention collective du sport N° 2511 du 26/11/2006

FRAIS COMPLEMENTAIRES

Avantage en nature : non concerné

Frais Professionnels : non concerné

Frais de location : non concerné

Matériel Utilisé : non concerné

Indem. Repas : non concerné

**L'utilisateur soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales,
partie intégrante de la présente convention, et les accepter .**

Prix CONVENUS	Prix Unitaire	Quantité	Total
Taux horaire	32,00 €		
Hebdomadaire	32,00 €	1,00	32,00 €
Mensuel			
Forfait			
Global	32,00 €	28,00	896,00 €
Frais de déplacement / Intervention	0,48 €	0,00	0,00 €
Indemnité de repas			
Frais professionnels			
Frais de location			

APSALC 21

L'utilisateur dûment habilité à signer

Représenté par La directrice

(Président ou représentant dûment habilité)

Fait à TALANT le : 10/10/2013

Fait à *Dijon*

le : **17 DEC. 2013**

Signature :

Cachet et signature :

APSALC 21
Profession Sport Animation Loisirs Culture 21
 15, rue des Rétilsseys - 21240 TALANT
 Tél. 03 80 55 06 60 - Fax: 03 80 55 57 60
 contact@apsalc21.org

La Vice-Présidente du Centre
 Communal d'Action Sociale
 Françoise TENENBAUM

